

SECTION 1 : Analyse et portrait de la situation

Nom de l'école :	École Guillaume-Mathieu	
Nom de la direction :	Madame Catherine Dufour	
Année scolaire :	2021-2022	
Approbation du C.É.	Pour approbation du CÉ (à changer lorsqu'il sera approuvé)	
Nom de coordonnatrice :	Madame Mélinda Gosselin	
Membres du Comité Plan de lutte de notre école :	Catherine Dufour, directrice, Mélinda Gosselin, coordonnatrice, Marie-Claude Mercier, technicienne en éducation spécialisée	
Mandat du Comité plan de lutte pour 2021-2022 :	<p>Les objectifs annuels sont :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Diffuser le plan de lutte contre la violence et l'intimidation; 2. Appliquer le plan de lutte contre la violence et l'intimidation. 	<p>Les principaux moyens pour atteindre les objectifs fixés:</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Rencontres avec le personnel de l'école et rencontres avec les élèves; 2. Informations sur le site de l'école; 3. Informations dans l'Info-parents de l'école; 4. Passation d'un sondage aux élèves de la 3e à la 6e année; 5. Approbation au conseil d'établissement.
Portrait de l'école :	<p>L'école primaire Guillaume-Mathieu est située dans un quartier au centre de l'arrondissement Charlesbourg. L'école se compose d'une seule bâtisse comprenant un étage.</p> <p>Le nombre d'élèves fréquentant l'école varie peu depuis plus de 5 ans. Le nombre d'élèves ayant fréquenté l'école depuis 2014 varie entre 406 élèves (en 2015) jusqu'à 449 élèves (en 2020). En 2021-2022, l'école compte 21 groupes réguliers du préscolaire à la sixième année.</p>	
Convention de gestion et de réussite éducative	Stratégie locale d'intervention	
<p>Le plan de lutte de l'école Guillaume-Mathieu s'inscrit dans la poursuite des objectifs décrits à l'intérieur du projet éducatif de l'école et plus précisément à l'atteinte de l'enjeu 4: La dynamique de l'environnement scolaire. L'orientation précise poursuivie est de maintenir un milieu vie respectueux et sécuritaire afin de développer une communauté éducative positive. Les valeurs prescrites à l'école sont : la responsabilité, le respect, la sécurité et l'engagement.</p>		

Description de l'école	
<ul style="list-style-type: none"> ✓ L'école est située dans un milieu avec un indice de favorisation élevé; ✓ L'école dessert 448 élèves dont 221 filles et 227 garçons; ✓ Aucune classe dite «spécialisée». 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Les élèves participent à plusieurs activités scientifiques à chaque jour-cycle 9 en avant-midi (AM). ✓ Certains élèves reçoivent du tutorat pour les aider à contrer les effets de la COVID (mars et avril 2021). ✓ Les élèves bougent 60 minutes par jour.
Description et mobilisation de l'équipe-école pour contrer l'intimidation et la violence.	
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Adhérence au « plan de lutte contre l'intimidation et la violence » proposé par le comité; ✓ Collaboration avec la TES école pour l'animation de divers ateliers dont le but est de contrer la violence et l'intimidation, et ce, à tous les cycles; ✓ Pistes d'action pour les élèves du 1er cycle (cours de récré en bulle-classe, etc.) ; ✓ Sondage-école pour les élèves du 2e et du 3e cycle avec explication de la coordonnatrice du plan de lutte Madame Mélinda Gosselin. 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Rencontres collectives incluant le service de garde pour constater et analyser les résultats suite aux sondages; ✓ Mise en place d'une harmonisation entre l'école et le service de garde; ✓ Réflexions en cycle pour élaborer des pistes d'actions et de solution; ✓ Application des moyens visant à diminuer la violence et l'intimidation (interventions préventives, protocoles). ✓ Soutien aux comportements positifs des élèves mis en place pour toute l'école;
Description du service de garde	
<p>84,6 % des élèves (387 élèves) fréquentent le service de garde. On y compte : 1 technicienne responsable, 1 éducatrice classe-principale, 19 éducatrices, 1 préposé aux élèves handicapés (1h30 par semaine) et 1 technicienne en éducation spécialisée (1h00 par jour).</p>	
Analyse de la situation / portrait de situation en matière de violence et d'intimidation	
<p>L'analyse de l'autoportrait des manifestations de la violence nous permet de dégager les constats suivants:</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Nous notons une diminution de la violence par rapport aux autres années (pourrait être expliqué par le concept de bulle-classe); 2. La violence verbale est la plus fréquente au 2^e et 3^e cycle; 3. Le taux d'intimidation est bas au niveau de l'école. 	

Après analyse, voici les forces et les vulnérabilités identifiées au sujet de notre école	
FORCES	VULNÉRABILITÉS
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Il y a une diminution marquée de la violence au niveau de l'école; ✓ La majorité de nos élèves se sentent en sécurité; ✓ Ils considèrent avoir un adulte de confiance à l'école à qui parler; ✓ Nous avons un taux faible d'intimidation. 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Quelques victimes et témoins silencieux. <p>Endroits vulnérables :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Cour de récréation; ✓ Classes et couloirs de l'école.
Après analyse, voici les priorités retenues pour l'année scolaire 2020-2021	
<ol style="list-style-type: none"> 1. Poursuite du programme : « Ma cour un monde de plaisir » pour tous les cycles dans le but de diminuer la violence et l'intimidation sur la cour d'école. 2. Poursuite des ateliers animés par la TES école pour prévenir et mieux comprendre la violence et l'intimidation pour tous les degrés. 3. Ateliers ciblés pour les élèves considérés violents et donnés par la TES de l'école. 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Activité-école sur les valeurs du projet éducatif. 2. Passation du sondage-école pour le 2e et 3e cycle. 3. Récréations en bulle-classe séparées en zones distinctes.
<p>Quels sont les moyens mis en place pour mobiliser l'ensemble du personnel de l'école concernant le déploiement et l'efficacité du plan de lutte de notre école ?</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Récréation dans des zones distinctes en bulle-classe; ✓ Un surveillant pour deux bulles-classe, car ajout de surveillance; ✓ Mise en place d'ateliers ciblés; ✓ Informations (compte-rendu des résultats de sondage) ; ✓ Sensibilisation ; ✓ Échanges (pistes d'action) ; ✓ Prises de décision par l'ensemble du personnel. 	

SECTION 2 Action et mesures de prévention				
Actions	Personne(s) responsable(s)	Personne(s) concernée(s)	Échéancier	Remarques
2.1 Mesures de prévention				
Dépliant distribué aux parents en début d'année : Plan de lutte pour contrer l'intimidation et la violence.	Coordonnateur	Tous les élèves	Septembre 2021	
Sondage violence et intimidation	Coordonnateur	3 ^e à 6 ^e année	Novembre 2020 et avril 2021	
Programme « Vers le Pacifique », ateliers ciblés.	TES-école et équipe-école	Tous les élèves	2021-2022	
Animation dans les classes en lien avec la violence et l'intimidation.	TES-école et équipe-école	Tous les élèves	2021-2022	
Capsules pédagogiques pour le personnel de l'école.	Coordonnateur et TES	Personnel de l'école	2021-2022	
2.2 Mesures visant à favoriser la collaboration des parents				
Diffusion du plan de lutte pour contrer la violence et l'intimidation par le biais du site de l'école et du conseil d'établissement.	Coordonnateur, école et direction	Parents	2021	
2.3 Modalités pour signaler ou porter plainte de façon confidentielle				
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Fiches de signalement et de plaintes (témoins ou victimes); ▪ Adresse courriel : jedenonce.guillaumemathieu@csdps.qc.ca. 	TES-école, équipe-école, service de garde	Élèves et parents	2021-2022	

2.4 Actions à prendre lorsqu'un élève est témoin d'un acte d'intimidation ou de violence				
Procédures de signalement	Élèves, équipe-école, TES-école, service de garde	Elèves et témoins	Dès septembre 2021	
2.5 Mesures de soutien ou d'encadrement offertes à une personne victime, un témoin ou l'auteur d'un tel acte				
Mesures d'encadrement-école (fiches rouges)	TES-école, responsable du service de garde, enseignants, psychologue et parents	Victimes et témoins	Dès septembre 2021	
2.6 Suivi donné aux plaintes				
Un suivi est fait dans chaque situation dénoncée et vécue à l'école. Le parent est mis au courant et les ressources sont déployées dès les premières heures.	TES-école, responsable du service de garde	Victimes	Dès septembre 2021	

SECTION 3 Sanction (une fiche rouge est remise par une TES)

SECTION 4 Responsabilité de la direction

Actions	Échéancier	Remarques
La direction de l'école s'engage à :		
1. Diffuser le plan de lutte de son école auprès des élèves, leurs parents et tout le personnel de l'école (courriel et page Web de l'école);	2021-2022	
2. Assurer la mise en œuvre du plan de lutte ;	2021-2022	
3. Effectuer les suivis qui s'imposent;	Au besoin	
4. Rencontrer l'élève victime, l'élève intimidateur et l'élève témoin, s'il y a lieu, afin de déterminer la nature des gestes posés envers l'élève intimidé/agressé (la direction peut mandater une personne désignée de son école pour cette responsabilité) ;	2021-2022	
5. Communiquer avec les parents le jour même ou le plus rapidement possible (la direction peut mandater une personne désignée de son école pour cette responsabilité) ;	Au besoin	
6. Offrir du soutien à l'élève agressé, à l'élève intimidateur et l'élève ou les élèves témoins, s'il y a lieu, et en informer leurs parents (TES ou autres selon le besoin) ;	Au besoin	
7. Assurer un suivi systématique dans les semaines qui suivent l'acte ;	Au besoin	
8. Voir à l'application du protocole mis en place dans l'école ;	Au besoin	
9. Transmettre à la Direction générale du Centre de services scolaire un rapport sommaire des plaintes ;	Juin 2022	
10. La direction se réserve le droit de modifier la séquence des interventions mentionnées au protocole selon la gravité des gestes et actions posés de la part de l'élève intimidateur/agresseur.	En tout temps	

Signature de la direction

Date :